

Le **18 décembre 2023** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2023 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Luc DESHAYES, Marie-Claude FAUDEUX, Isabelle LOSSEAU, Vanessa MARIE, Jean-Paul ROULAND, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jérôme FER (pouvoir à F Canel), Sébastien CANIVET (pouvoir à H Bureau) Benoît RAVON (pouvoir à A Dufour), Sandra LETELLIER, Grégory STEIN

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M BUREAU a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de la dernière séance
- Délibération : décision modificative au budget
- Délibération : demande utilisation domaine publique
- Questions diverses

#### SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 22/11/2023.

#### DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET (DELIBERATION 2023–S8–D1)

Les factures du cabinet d'architecture pour la réalisation de l'atelier technique communal sont mises au compte 2315 (installations en cours). Le montant de la lettre de mission s'élève à 53 265 € TTC.

Pour couvrir les factures en attente de 6 052 € et celles qui pourraient arriver avant le vote du budget 2024, le Conseil décide de procéder à une modification du budget avec l'ouverture de crédits supplémentaires au compte 2315 de 20 000 € et la réduction du même montant sur le compte 61522

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2023

#### COMPTES DEPENSES

| Chapitre     | Article | Opération | Nature                                 | Montant          |
|--------------|---------|-----------|--|------------------|
| 023          | 023     |           | Virement à la section d'investissement | 20 000,00        |
| 011          | 615221  |           | Bâtiments                              | -20 000,00       |
| 23           | 2315    | 10        | Installations en cours                 | 20 000,00        |
| <b>Total</b> |         |           |  | <b>20 000,00</b> |

#### COMPTES RECETTES

| Chapitre     | Article | Opération | Nature                                | Montant          |
|--------------|---------|-----------|---------------------------------------|------------------|
| 021          | 021     | OPFI      | Virement de la section d'exploitation | 20 000,00        |
| <b>Total</b> |         |           |                                       | <b>20 000,00</b> |

#### DEMANDE D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC (DELIBERATION 2023–S8–D2)

Nous avons reçu une demande d'emplacement pour un camion pizza.

Pour rappel, le Conseil, afin de respecter le principe de non-gratuité de l'occupation privative du domaine public, a fixé par délibération le 23 janvier 2020 une redevance d'occupation du domaine public de 50 € par an par demandeur pour un arrêt hebdomadaire pour les camions « pizza » ou autres food-trucks, toute année commencée étant due.

Le Conseil à l'unanimité accepte cette demande d'utilisation du domaine public

Et autorise le Maire à délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public révocable

Pour un emplacement hebdomadaire sur le parking de l'église côté transformateur

en soirée du lundi au vendredi avec une fin d'activité à 22h maximum pour la vente de pizzas.

Le Conseil se réserve le droit de revenir sur cette autorisation ou son emplacement en cas de nuisances.

Mme le Maire est chargée de la rédaction de la convention et de l'arrêté.

Le Département, sera consulté pour valider l'emplacement

## DIVERS

M Rouxel, l'employé communal est recruté en qualité d'adjoint technique territorial contractuel jusqu'en septembre 2024. Il donne pleine satisfaction. M Geslin a commencé ses démarches pour étudier son départ à la retraite. Mme le Maire propose de stagiairiser M ROUXEL courant 2024 en vue de le titulariser

Le Conseil donne son accord

Mme le Maire remercie tous ceux qui se sont dévoués pour la décoration de la salle pour le repas des aînés.

La vidéoprotection : nous sommes dans l'attente d'un troisième devis (nous avons déjà celui de la gendarmerie et celui d'EPN). Ils seront étudiés conjointement lors d'une prochaine séance.

Quant à la question de l'utilité de ce dispositif, il est rappelé le vol de matériel communal dans l'atelier et l'agression intrafamiliale sur le parking de la mairie. Il est précisé que seuls les services de gendarmerie ou police, le maire et les adjoints auront accès aux images, que le système sera mis sous clef avec protection d'accès et que les images sont écrasées sur 30 jours roulants. Ces images peuvent entre autres être utiles pour un repérage de plaques d'immatriculation en cas de cambriolages, agressions... aux alentours

Mme le Maire fait part au conseil du comportement incivil et dangereux de certains jeunes de la commune qui pénètrent par effraction dans la maison abandonnée face à la mairie avec les risques que cela comporte, détériorent volontairement les murs extérieurs de cette même maison.

tendent de fabriquer d'hypothétiques cabanes dans les arbres du terrain du stade au-dessus de la voie verte plus embêtant en y ajoutant des pneus qu'ils suspendent aux arbres avec le risque que ces pneus chutent et dévalent la pente pour blesser un passant de la voie verte,

Outre les traces qu'ils laissent, ces enfants peuvent se blesser.

La mairie ne saurait être tenue responsable en cas d'accident

Une insertion sera faite sur panneau pocket en ce sens et dans la prochaine édition du journal communal.

Aménagement RD 39 – Les plans sont en cours de réalisation, ils devraient être présentés courant mars avec estimation chiffrée. Mme Losseau émet des craintes et reproches pour la circulation des engins agricoles.

Le Conseil étudiera les aménagements au mieux des intérêts collectifs sans que rien ne soit définitif

Le Citystade est terminé et la levée des réserves a été faite.

Fin de la séance à 21h30